

RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Monsieur le Président
151 Avenue du président Hoover
59555 LILLE CEDEX

Nos réf : HF/TP n° 53/2024

Dossier suivi par Tania PETRESCO – 03 44 26 99 50 / t.petresco@thelloise.fr

Objet : Projet d'Envergure Régionale – Communauté de communes Thelloise

Neuilly en Thelle, le 15 mai 2024

Monsieur le Président,

Le SRADDET Hauts de France, en cours de consultation auprès des Personnes Publiques Associées, dévoile la stratégie et la trajectoire auxquelles devront se soumettre les EPCI porteur de Schéma de Cohérence Territoriale.

A cette occasion, il a également livré sa définition des Projets d'Envergure Régionale, validée par la Conférence Régionale de la Gouvernance.

En parallèle, la Communauté de communes Thelloise révisé actuellement son Schéma de Cohérence Territoriale, en intégrant dans toutes ses dimensions la Loi Climat et Résilience et en anticipant les changements à venir au sein du SRADDET.

Cet exercice, contraint en termes de consommation de foncier, oblige à avoir une réflexion encore plus poussée de l'aménagement du territoire.

Il nous faut trouver de nouvelles marges de manœuvre nous permettant d'accueillir de nouvelles populations mais aussi de nouveaux équipements ainsi que de nouvelles activités économiques tout en s'acheminant vers une Zéro Artificialisation Nette en 2050.

Aussi, s'agissant du Logement, nous nous appuyons sur notre Programme Local de l'Habitat, qui sera approuvé en fin d'année, avec une volonté forte de reconquête de la vacance, de réaménagement des friches urbaines et de densification de l'habitat.

S'agissant de l'Economie, la Thelloise considère, depuis tout temps, que l'axe de la RD 1001 constitue la colonne vertébrale de son territoire.



Au sein du SCoT de 2006, actuellement en vigueur, il était d'ores et déjà identifié la zone de Chambly-Belle Eglise en bordure immédiate de la RD 1001 et de la RD 49, comme pôle de développement futur.

Aujourd'hui, la Communauté de communes Thelloise se porte acquéreur de 19 hectares sur cette zone afin d'y développer un projet qui, selon nous, s'inscrit parfaitement dans les critères identifiés au SRADDET pour les Projets de développement économique d'envergure régionale. En effet, le SRADDET identifie l'axe de la réindustrialisation dans lequel notre projet s'inscrit.

Cet espace est stratégiquement situé aux portes de l'Ile-De-France. Il pourra être une solution à toutes les entreprises franciliennes aujourd'hui limitées dans leur développement faute de foncier disponible. Il constituera une perspective intéressante pour les acteurs économiques du territoire en quête de nouveaux espaces.

Aussi, même si le tissu économique de la Thelloise a évolué avec une économie présente davantage installée, il n'en demeure pas moins que l'économie productive reste très forte sur le territoire.

Précisément, de nombreuses entités sont spécialisées dans la fabrication de matériel médical, d'équipements électriques, de produits en caoutchouc, plastiques ou encore dans le traitement et le revêtement des métaux, l'agroalimentaire...

Également, plusieurs entreprises du territoire sont actives dans le secteur automobile.

En complémentarité de cet existant, nous souhaitons encourager le développement industriel dans certains secteurs : comme la santé, l'agriculture/l'alimentation, l'économie circulaire...

Il est aussi question de favoriser l'implantation de filières d'avenir comme les technologies avancées des semi-conducteurs ou encore les technologies avancées de robotique ou de matériaux de fabrication et de recyclage.

Afin d'affiner notre stratégie, nous sommes sur le point de lancer une étude de notre existant et de nos filières industrielles futures en ayant comme objectif de développer, en 2030 et sous maîtrise d'ouvrage exclusivement publique, un pôle à vocation industrielle tourné vers l'avenir.

Aussi, nous croyons fermement que ce site participera aux échanges économiques entre notre Région Hauts de France et la Région Ile de France et souhaitons que ce projet puisse être retenu au titre des Projets d'Envergure Régionale avec votre appui.

Le conseil communautaire de juin 2024 sera amené à valider cette demande auprès de la Région Hauts de France.

Vous remerciant par avance de la bienveillante attention que vous porterez à notre demande, je me tiens à votre disposition, Monsieur le Président, pour tout complément d'information.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20240627-AN270624-DC-77-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Affichage : 01/07/2024



Le Président

Prerre DESLIENS

Copie : Conseil Départemental de l'Oise

